

## CONSTAT DE RENTREE 2022

Comme précisé par les services de la DOS dans un mail du 24/08, la campagne de validation des effectifs sera ouverte à partir du 01/09.

Le 15 septembre est la date dite d'observation. Après cette date, vous aurez la visibilité sur les effectifs qui ressortent ou non au constat (Exemple d'élèves qui ne ressortent pas au constat : élèves sans INE, élèves admis dans l'école mais non répartis dans les classes...). Lorsque vous aurez vérifié que tout concorde, vous avez jusqu'au 19 septembre pour valider.

Vous trouverez en lien ci-dessous un tutoriel pour effectuer ce constat des effectifs dans ONDE entre le 15/09 et le 19/09. Pensez bien à la **double validation**, telle que précisée dans le tutoriel.

**Pour les directeurs par Interim, la journée de formation du 9/09 permettra d'aborder ces questions et de mettre à jour votre base Onde. Venez avec votre ordinateur si cela est possible et votre clé OTP.**

Nous vous conseillons assez rapidement :

- d'enregistrer l'**admission définitive de tous les élèves présents physiquement** dans votre école
- de vérifier que vous n'avez pas d'élève "non réparti" / "bloqués" / "en attente d'INE" sans quoi ils ne seront pas comptabilisés dans les effectifs :

Effectifs 2021-2022	
0	INSCRIT
0	ADMISSIBLE
172	ADMIS
3	Admis acceptés
3	répartis
0	non réparti
169	Admis définitifs
163	répartis
6	non réparti
5	bloqués
6	en attente d'INE
0	RADIÉ

tous les élèves avec la flèche jaune ne sont pas comptabilisés dans le constat des effectifs. Suivre la flèche verte pour solutionner le problème

admettre définitivement les élèves en cliquant sur le chiffre couleur prune, s'ils sont bien présents dans votre école

bien répartir tous vos élèves dans vos classes

cliquer sur le chiffre en couleur prune (ici le 5) et suivre la démarche pour "constituer le dossier unique" de chaque élève bloqué

Attribution automatique  
Compter 24 à 48h pour l'attribution d'un INE donc, si passé ce délai, ils sont toujours en attente d'INE, faire un mail à la DESCO avec école / nom / prénom / date de naissance de l'élève en mentionnant le problème. (mail desco : [ce.ia01-desco@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-desco@ac-lyon.fr))

Pour les élèves scolarisés en ULIS école, ils sont inscrits et répartis dans leur classe d'inclusion puis répartis dans un **regroupement ULIS**. Mais vous devez

**également** pour chaque élève appartenant au dispositif ULIS cocher la case dispositif ULIS **dans son dossier individuel ONDE** (s'il était en ULIS l'année précédente alors, c'est automatique).

Constat de rentrée : [voir le tutoriel](#)